



Non révélation de la naissance d'un petit-enfant

Par **verso**, le **02/02/2011** à **18:35**

Bonjour,

J'ai appris par un tiers que ma fille avait mis au monde un enfant en janvier 2011. Sans motif valable et sérieux - aucun conflit familial - elle ne m'a pas informé de cette naissance. Elle m'avait dit en 2010 qu'elle attendait un enfant. Elle vit en concubinage. Que faire pour voir ce petit-enfant ?

Par **Marion2**, le **02/02/2011** à **19:17**

Si votre fille ne vous a pas informée, c'est certainement qu'elle avait ses raisons.

Contactez-la et demandez-lui de voir votre petit-enfant.

Si vous faites une requête au JAF maintenant, vous n'aurez pas gain de cause.